

RCS : CHATEAUROUX

Code greffe : 3601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHATEAUROUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1976 B 00008

Numéro SIREN : 305 082 166

Nom ou dénomination : BEAULIEU FINANCE FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/07/2023 sous le numéro de dépôt 1452

10 JUL. 2023

36000 CHATEAUROUX

1

BILAN - ACTIF

N° 2050-SD 2023

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise ALLEE DU CLOS JACQUET 36000 CHATEAUROUX Durée de l'exercice précédent * 1 2

Número SIRET* 3 0 5 0 8 2 1 6 6 0 0 0 1 1 Néant *

				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
		Brut	Amortissements, provisions	Net		
		1	2	3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	225 016 161	CV	60 314 410	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BH		BI			
TOTAL (II)		BJ	225 016 161	BK	60 314 410	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
		Autres créances (3)	BZ	7 133 051	CA	7 133 051
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CD	15 000 000	CE	15 000 000
Disponibilités		CF	1 422 345	CG	1 422 345	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	2	CI	2	
	TOTAL (III)	CJ	23 555 397	CK	23 555 397	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	248 571 558	IA	60 314 410	
					188 257 148	

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DÉPÔT B
11 JUL. 2023
36000 CHATEAUROUX

1452

© Sage Renvois : (1) Dont droit au bail : (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des opérations concernant cette entreprise sont détaillées dans le rapport 2023

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2023

Désignation de l'entreprise		BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 151 132 500,.....)	DA		151 132 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		2 602 503	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		15 113 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG		2 687 823	
	Report à nouveau	DH		(275 000 000)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		283 449 239	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL		179 985 314	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		8 261 555	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		10 270	
	Dettes fiscales et sociales	DY		9	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA				
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		8 271 834	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		188 257 148	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		232	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		8 271 834		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N			Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	biens *	FD	FE	FF		
	Production vendue	FG	FH	FI	2 885	
	services*					
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	FK	FL	2 885	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	590 952	
	Autres produits (1) (11)			FQ	1 644	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	595 481	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	46 601	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	6 146	
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	19 839
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	1	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	72 588	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	522 893	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	282 863 145	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	490 228	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	283 353 373	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	283 353 373	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	283 876 265	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 250 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 250 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	794 262	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	794 262	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	455 738	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK	882 765	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	285 198 853	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	1 749 615	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	283 449 239	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	282 863 145
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cessio batiment + terrain				794 262	1 250 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG	137 265	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	1 979 601	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions				Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	2 116 866	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U	225 016 161	8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ	225 016 161	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	227 133 026	ØH		ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
						1		3		4		
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	137 265	LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA	1 979 601	MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
	Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU
		Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NG	2 116 866	NH		NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations				IØ		ØX		ØY	225 016 161	ØZ		
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV				I3		NJ		NK	225 016 161	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	2 116 866	ØL	225 016 161	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2023

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est appelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise		BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 302 765	PN	19 839	PO	1 322 604	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 302 765	QV	19 839	QW	1 322 604	QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 302 765	ØP	19 839	ØQ	1 322 604	ØR	
CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9		Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC		SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4		R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2		S4	
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5		U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1		W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8		X1	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO	
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C									
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise <u>BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS</u> Néant <input type="checkbox"/> *						
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
	- corporelles	6E	590 952	6G	590 952	
	sur immobilisations	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5	
	- titres mis en équivalence	9U	60 314 410	9W	60 314 410	
	- titres de participation	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	- autres immobilisations financières (1)*	6N	6P	6R	6S	
	Sur stocks et en cours	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	60 905 362	TY	590 952	UA	60 314 410
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	60 905 362	UB	590 952	UD	60 314 410
	- d'exploitation	UE	UF	590 952		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/>		*		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	7 133 051	7 133 051		
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR					
	Charges constatées d'avance		VS		2	2		
	TOTAUX		VT	7 133 053	VU	7 133 053	VV	
RENOUVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	10 270	10 270				
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW					
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	8 261 564	8 261 564				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	8 271 834	VZ	8 271 834			
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122022			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés						WA	283 449 239		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	4 996 368		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7				
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
	à long terme		- imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme							
		- Plus-values soumises au régime des fusions								
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW			
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
						TOTAL I	288 445 607			
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A	2 828 631	280 034 513			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5
		ZFU-TE (art.44 octies A)		ØV	Société investissements immobiliers cotes (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 tendecies)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à réajuster (art.44 duodécies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
					Zone de revitalisation rurale (44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	284 739 068
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	3 706 538	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	3 706 538	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

Désignation de l'entreprise		BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)					
			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
Provision dépréciation bâtiment			9D		9E 590 952
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			YN		YO 590 952
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise										BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC				Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB						
							- Autres réserves	ZD	2 525 746					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	85 525 746			Dividendes		ZE	83 000 000					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Autres répartitions		ZF						
	TOTAL I	ØF	85 525 746			Report à nouveau		ZG						
						(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	85 525 746					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance										YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ			
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	38 890		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	7 711		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	46 601		
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	6 146		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	6 146		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										ØB			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										ØS			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0	ZR
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	15 021 065	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	19 645 009	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	30508216600011						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Terrain	137 265				137 265
	2 bâtiment pri	1 764 091			1 177 779	586 312
	3 La bergerie	115 027			78 692	36 335
	4 Pigeonnier	103 983			69 633	34 350
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
1 141 000						
2 940 953						
3 70 201						
4 97 846						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)		⑨				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne)		⑩	(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxable à 19%		⑪		(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① 12,8 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④	

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou à 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
------------------------------------------------------------------	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

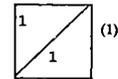
DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01.01.2022		et clos le : 31.12.2022	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 0 5 0 8 2 1 6 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

ADRESSE (voie) ALLEE DU CLOS JACQUET

CODE POSTAL 36000 VILLE CHATEAUROUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	30226493
---------------------------------------------------------------------------	----	---	----------------------------------------------------	----	----------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	7
-----------------------------------------------------------------------------	----	---	----------------------------------------------------	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2023

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[] (1)

Néant [] *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 3 0 5 0 8 2 1 6 6 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

ADRESSE (voie) ALLEE DU CLOS JACQUET

CODE POSTAL 36000 VILLE CHATEAUXOUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique	SAS	Dénomination	BERRY TUFT SAS
N° SIREN (si société établie en France)	3 8 8 1 0 7 5 4 2	% de détention	100
Adresse :	N° []	Voie	ALLEE DU CLOS JACQUET
	Code Postal	Commune	Pays
	36000	CHATEAUXOUX	FR

Forme juridique	SAS	Dénomination	BIG FLOORCOVERINGS FRANCE
N° SIREN (si société établie en France)	3 5 1 8 9 9 1 5 8	% de détention	99,84
Adresse :	N° []	Voie	RUE DE L ENERGIE
	Code Postal	Commune	Pays
	59560	COMINES	FR

Forme juridique	SAS	Dénomination	POLYCHIM
N° SIREN (si société établie en France)	3 4 3 9 1 3 7 3 7	% de détention	99,01
Adresse :	N° []	Voie	Route d'Artois
	Code Postal	Commune	Pays
	59279	MARDYCK	FR

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal	Commune	Pays
	[]	[]	FR

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal	Commune	Pays
	[]	[]	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal	Commune	Pays
	[]	[]	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal	Commune	Pays
	[]	[]	[]

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[] [] [] [] [] [] [] [] [] []	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie	[]
	Code Postal	Commune	Pays
	[]	[]	[]

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2023

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS 0 ALLEE DU CLOS JACQUET 36000 CHATEAUX FRANCE		0 ALLEE DU CLOS JACQUET 36000 CHATEAUX FRANCE	
SIRET 30508216600011			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01011995
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SAS BEAULIEU FINANCE FRANCE ALLEE DU CLOS JACQUET 36000 CHATEAUX FRANCE	
SIRET : 30508216600011	

B ACTIVITE

Activités exercées	Administration d'entreprises	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
--------------------	------------------------------	------------------------------------------------	--------------------------

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	3 706 538	Déficit		
	Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %		
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	
---------------------------------------------	----------------------------------------------	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--------------------------------------------------	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	
----------------------------------------------------------------------	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
ECF <input type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI Si oui, indication du logiciel utilisé SAP
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
<i>Tél :</i>	<i>Tél :</i>
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> N° d'agrément CGA	Date : 05052023 Lieu : Châteauroux Qualité : Nom du signataire : SDE SP-J Consult SRL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2023)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QU' DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
1	2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice								
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice								
MVLT réalisée au cours de l'exercice								
MVLT restant à reporter								
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON'S (article 222 bis du CGI)								
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice								
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice								

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012022

ET CLOS LE

31122022

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction

Ancienne adresse en cas de changement

Société anonyme par actions simplifiée BEAULIEU

0 ALLEE DU CLOS JACQUET

36000 CHATEAUROUX

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

A , le 05052023

Signature,

Nom et qualité du signataire

BEAULIEU FINANCE FRANCE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 151.132.500 Euros
ZI N.2 – Allée du Clos Jacquet – 36000 Chateauroux
305 082 166 R.C.S. CHATEAURoux

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES A
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président et des rapports du commissaire aux comptes, les explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du président, les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont présentés, dégageant un bénéfice de 283.449.238,57 Euros, ainsi que les conventions libres dont la liste est annexée auxdits comptes.

L'assemblée approuve, en conséquence, les actes de gestion accomplis par le président au cours de l'exercice écoulé, dont le compte rendu lui a été fait, et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, au président et au commissaire aux comptes.

DEUXIEME RESOLUTION

Il est rappelé qu'aux termes d'une décision du président du 15 décembre 2022, la société a procédé au versement d'un acompte sur dividendes de 275.000.000 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat positif s'élevant à 283.449.238,57 Euros ainsi qu'il suit :

- A la réserve légale, pour un montant de0 Euros
- A titre de dividende, pour un montant de285.000.000.000 Euros
- Le solde au crédit du compte autres réserves -1.550.761,43 Euros

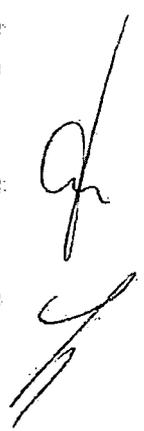
Le dividende unitaire est donc de 9,43 de Euros (arrondi).

En raison du versement de l'acompte sur dividende mentionné ci-dessus, ne sera mis en paiement que le solde du dividende, soit la somme de 10.000.000 Euros et ce, au siège social dans les trois mois à compter de ce jour.

Le montant de l'acompte versé aux associés, net de prélèvements, soit 275.000.000 Euros, sera porté au crédit du compte Report à nouveau.

Après cette affectation du résultat, le compte réserve légale s'élèvera à 15.113.250 Euros, le compte autres réserves à 1.137.061,17 Euros et le compte report à nouveau à 0 Euros.

Nous constatons que les sommes distribuées au titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :



Exercices	Distribution globale	Distribution bénéficiant de l'abattement	Distribution sans abattement
2019	5.000.000 Euros	NEANT	5.000.000Euros
2020	240.300.000 Euros	NEANT	240.300.000 Euros
2021	83.000.000 Euros	NEANT	240.300.000 Euros

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées et ratifiées.

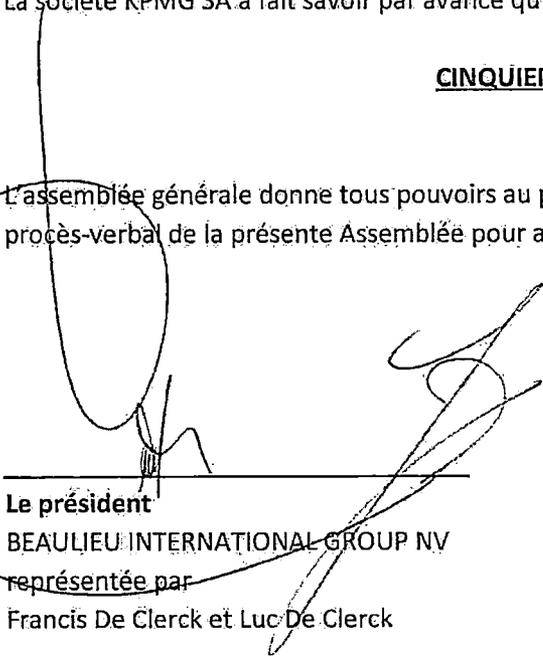
QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'assemblée générale décide de nommer la société KPMG SA, dont le siège social est fixé 2 avenue Gambetta – Tour Echo – 92066 Paris la Défense, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 726 417 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2028.

La société KPMG SA a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.



Le président
BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP NV
représentée par
Francis De Clerck et Luc De Clerck

BEAULIEU FINANCE FRANCE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 151.132.500 Euros
ZI N.2 – Allée du Clos Jacquet – 36000 Chateauroux
305 082 166 R.C.S. CHATEAUROUX

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE PRESIDENT
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023

Messieurs les associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, clos le 31 décembre 2022, pour vous présenter les comptes et le bilan dudit exercice.

ETAT DE LA CONJONCTURE - ACTIVITE DE LA SOCIETE
COMPTES DE L'EXERCICE - AFFECTATION DES RESULTATS

Il a été réalisé, au cours de l'exercice écoulé, un chiffre d'affaires hors taxes de 2.885 Euros, alors que l'exercice précédent présentait un chiffre d'affaires hors taxes de 0 Euros.

Après prise en considération, de produits d'exploitation d'un montant de 595.481 Euros et les charges d'exploitation formant un total de 72.588 Euros, il ressort un résultat d'exploitation de 522.893 Euros, alors que le résultat d'exploitation réalisé au titre de l'exercice précédent était déficitaire de 121.467 Euros.

Après prise en compte du résultat financier positif de 283.353.373 Euros, le résultat courant avant impôt se traduit par un bénéfice de 283.876.265 Euros contre un bénéfice de 86.029.625 Euros réalisé l'exercice précédent.

Après prise en compte des impôts sur les bénéfices présentant un solde négatif de 882.765 Euros, l'exercice se solde par un bénéfice de 283.449.239 Euros (contre un bénéfice de 85.525.746 Euros réalisé au titre de l'exercice précédent).

Au 31 décembre 2022, le total du bilan s'élevait à 188.257.148 Euros contre 209.154.977 Euros pour l'exercice précédent.

Les comptes sociaux définitifs au 31 décembre 2022, qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur, ont été arrêtés par le président le 1^{er} juin 2023 et figurent en annexe du présent rapport.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2022, la société a procédé à la distribution d'un dividende de 83.000.000 euros en juillet 2022.

Selon la décision du Président, la société a procédé au versement d'un acompte sur dividendes de 275.000.000 euros en décembre 2022.

Nous vous proposons d'affecter le résultat positif s'élevant à 283.449.238,57 Euros ainsi qu'il suit :

- A la réserve légale, pour un montant de0 Euros
- A titre de dividende, pour un montant de285.000.000.000 Euros
- Le solde au crédit du compte autres réserves-1.550.761,43 Euros

Le dividende unitaire est donc de 9,43 de Euros (arrondi).

En raison du versement de l'acompte sur dividende mentionné ci-dessus, ne sera mis en paiement que le solde du dividende, soit la somme de 10.000.000 Euros et ce, au siège social dans les trois mois à compter de ce jour.

Le montant de l'acompte versé aux associés, net de prélèvements, soit 275.000.000 Euros, sera porté au crédit du compte Report à nouveau.

Après cette affectation du résultat, le compte réserve légale s'élèvera à 15.113.250 Euros, le compte autres réserves à 1.137.061,17 Euros et le compte report à nouveau à 0 Euros.

Nous constatons que les sommes distribuées au titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Distribution globale	Distribution bénéficiant de l'abattement	Distribution sans abattement
2019	5.000.000 Euros	NEANT	5.000.000Euros
2020	240.300.000 Euros	NEANT	240.300.000 Euros
2021	83.000.000 Euros	NEANT	240.300.000 Euros

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE ECOULE

DISTRIBUTION

Conformément à la décision de l'assemble générale du 28 juin 2022, la société a procédé à la distribution d'un dividende de 83.000.000 euros en juillet 2022.

Selon la décision du Président, la société a procédé au versement d'un acompte sur dividendes de 275.000.000 euros en décembre 2022.

IMMOBILISATIONS

La société a vendu l'ensemble de ses immobilisations corporelles (terrain + bâtiments) pour 1.250.000 euros générant une plus-value de 455.738,16 euros que nous retrouvons dans le résultat exceptionnel de l'année.

EVENEMENTS INTERVENUES DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2022 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas

connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Aucun autre évènement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société va continuer à se concentrer sur la gestion de ses participations et l'ensemble immobilier.

ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions légales, nous vous informons que la société Beaulieu Finance France est détenue par :

Beaulieu International Group NV à	99,9999% pour	30.226.493 actions.
Jan De Clerck à	0,0001% pour	7 actions.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater, 39-4 et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 du Code de Commerce, la décomposition du solde des factures reçues non réglées et des factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu se présente comme suit :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)												
Les montants mentionnés sont présentés TTC												
	Article D. 441-1.1 ¹ : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-1.2 ² : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 JOURS (indicatif)	DE 1 A 30 JOURS	DE 31 A 60 JOURS	DE 61 A 90 JOURS	SUP A 90 JOURS	TOTAL	0 JOURS (indicatif)	DE 1 A 30 JOURS	DE 31 A 60 JOURS	DE 61 A 90 JOURS	SUP A 90 JOURS	TOTAL
(A) Tranches de retard de paiement												
NB FACTURES CONCERNEES	6	0	0	0			0	0	0	0		
MONTANT DES FACTURES CONCERNEES TTC	-2.636,00	0,00	0,00	0,00		-2.636,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
% DU MONTANT TOTAL DES ACHATS TTC	-5,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-5,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
% DU CA TTC							0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
(B) Factures exclues de (A) relatives à des créances litigieuses ou non constatées												
NOMBRE DE FACTURES EXCLUES 1)						0						0
MONTANT DES FACTURES EXCLUES 1)						0,00						0,00
(C) Délai de paiement de référence mesuré												
DELAI UTILISE (CONTRACTUELS / LEGAUX)												
						Délais légaux :						Délais légaux :
						Délais contractuels :						Délais contractuels :
1) Factures exclues : factures relatives à des créances litigieuses ou non constatées												
MONTANT TOTAL ACHATS TTC	46.601 Rubriques Incoex 2022 PS - FU - FW - TVA déductible sur 2021 CA3											
MONTANT TOTAL CA TTC	2.885 Rubriques Incoex 2022 FL - TVA collectée sur 2021 CA3											

ANNEXES LEGALES

Vous voudrez bien trouver, établi selon le modèle officiel en annexe du présent rapport, le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS LIBRES

Les conventions libres conclues par la société qui figurent en annexe au présent rapport sont portées à votre connaissance.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 227-10 et suivants du Code de Commerce.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le président décide de vous proposer de nommer la société KPMG SA, dont le siège social est fixé 2 avenue Gambetta – Tour Egho – 92066 Paris la Défense, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 775 726 417 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices expirant à la date d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

La société KPMG SA a fait savoir par avance qu'elle acceptait ce mandat

Au terme de ce rapport, nous vous invitons à adopter les résolutions qui vous sont proposées et dont il va vous être donné lecture.

Fait le 1^{er} juin 2023,



Le président

BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP NV
représentée par
Francis De Clerck et Luc De Clerck



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Barœul

Beaulieu Finance France SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Beaulieu Finance France SAS

Zone Industrielle 2 Allée du Clos Jacquet 36000 CHATEAUROUX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
36 Rue Eugène Jacquet
59700 Marcq en Baroeul

Beaulieu Finance France SAS

Zone Industrielle 2 Allée du Clos Jacquet 36000 CHATEAUROUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Beaulieu Finance France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Beaulieu Finance France SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq en Baroeul, le 6 juin 2023

KPMG SA

Arnaud
Delpier
re

Signature
numérique de
Arnaud Delpierre
Date: 2023.06.06
23:35:27 +02'00'

Arnaud DELPIERRE

Associé

Bilan Actif

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				137 265
Constructions				85 884
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				223 149
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participation par M.E				
Autres participations	225 016 161	60 314 410	164 701 751	164 701 751
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	225 016 161	60 314 410	164 701 751	164 701 751
ACTIF IMMOBILISÉ	225 016 161	60 314 410	164 701 751	164 924 900
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières				
Stocks d'en-cours de product. de biens				
Stocks d'en-cours product. de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				6 183
Créances clients et comptes rattachés				12 830 580
Autres créances	7 133 051		7 133 051	
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	7 133 051		7 133 051	12 836 763
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	15 000 000		15 000 000	
Disponibilités	1 422 345		1 422 345	31 391 984
Charges constatées d'avance	2		2	1 330
TOTAL disponibilités et divers :	16 422 346		16 422 346	31 393 314
ACTIF CIRCULANT	23 555 397		23 555 397	44 230 077
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	248 571 558	60 314 410	188 257 148	209 154 977

Bilan Passif

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 151 132 500	151 132 500	151 132 500
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 602 503	2 602 503
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalenc		
Réserve légale	15 113 250	15 113 250
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	2 687 823	162 077
Report à nouveau	(275 000 000)	(58 000 000)
Résultat de l'exercice	283 449 239	85 525 746
TOTAL situation nette :	179 985 314	196 536 076
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	179 985 314	196 536 076

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 270	18 167
Dettes fiscales et sociales	8 261 564	12 600 735
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	8 271 834	12 618 901
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCES		
DETTES	8 271 834	12 618 901

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	188 257 148	209 154 977
----------------------	--------------------	--------------------

Compte de Resultat (Première Partie)

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 885		2 885	
Chiffres d'affaires nets	2 885		2 885	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			590 952	
Autres produits			1 644	12 367
PRODUITS D'EXPLOITATION			595 481	12 367
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnement				
Variation de stock [matières premières et approvisionnement]				
Autres achats et charges externes			46 601	105 531
TOTAL charges externes :			46 601	105 531
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			6 146	5 156
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			19 839	23 146
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			19 839	23 146
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			1	1
CHARGES D'EXPLOITATION			72 588	133 834
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			522 893	(121 467)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2022	Net (N-1) 31/12/2021
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	522 893	(121 467)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	282 863 145	86 151 092
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	490 228	
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	283 353 373	86 151 092
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	283 353 373	86 151 092
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	283 876 265	86 029 625
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		818
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 250 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	1 250 000	818
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	794 262	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	794 262	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	455 738	818
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	882 765	504 698
TOTAL DES PRODUITS	285 198 853	86 164 277
TOTAL DES CHARGES	1 749 615	638 532
BÉNÉFICE OU PERTE	283 449 239	85 525 746

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Société BEAULIEU FINANCE FRANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Devise : Euro

1. PRINCIPES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises en vigueur, dans le respect du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du règlement ANC 2014-03.

L'application prospective au 1er janvier 2016 du règlement ANC ° 2015-06 n'a aucun impact sur les comptes annuels, la société n'ayant aucun fonds de commerce ni mali technique de (con)fusion

2. METHODES COMPTABLES

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Pas de changement de méthode au cours de l'exercice

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les éléments corporels sont évalués

A leur coût d'acquisition, qui correspond au prix et aux frais accessoires, hors frais d'acquisition

Ou à leur coût de production, hors intérêts des emprunts dédiés à cette production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de leur durée de vie prévue selon les normes IFRS à la date de leur mise en fonction

Constructions : entre 15 et 99 ans

Agencements et aménagements divers : entre 3 et 10 ans

Matériels et outillages industriels : entre 3 et 10 ans

Mobilier : entre 3 et 10 ans

Matériel de transport d'exploitation : entre 3 et 5 ans

5. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, hors frais d'acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres cédés a été estimée selon la méthode : FIFO (premier entré, premier sorti).

Les provisions suivantes sont constatées au 31/12/2022 :

- Les titres BERRY TUFT sont dépréciés à hauteur de 60,314M€ .

6. CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

7. INFORMATION SUR LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées ont été conclues dans des conditions normales de marché.

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Devise : Euro

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AFIN DE DONNER UNE IMAGE FIDELLE

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

INCIDENCE DE L'INTEGRATION FISCALE SUR LE RESULTAT ET SUR L'IS

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE

1) Résultat du groupe :	19.444.558 €
2) Résultat de Beaulieu Finance France pour la détermination du résultat de l'ensemble :	3.506.088 €
3) Impôt sur les sociétés	4.996.378 €

INFORMATIONS RELATIVES A LA SOCIETE MERE COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT

1) Résultat fiscal de Beaulieu Finance France :	14.820.615 €
2) Impôt société correspondant	3.802.245 €

DEFICITS REPORTABLES

Déficits reportables du groupe au 31 12 2022 : 0 €

LISTE DES SOCIETES PARTICIPANT A L'INTEGRATION FISCALE

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

Liste des sociétés participant à l'intégration fiscale

BEAULIEU FINANCE FRANCE	ZI 2 Allée du Clos Jacquet 36000 Châteauroux	Tête de groupe
BERRY TUFT	ZI 2 Allée du Clos Jacquet 36000 Châteauroux	Directe à 100 %
BIG FLOORCOVERINGS FRANCE	Rue d'Amsterdam ZI Petite Synthe 59640 DK	Directe à 99,84 %
POLYCHIM SAS	Route d'Artois ZIP Mardick 59279 Mardick	Directe à 99,01%
POLYCHIM INDUSTRIE SAS	Route d'Artois ZIP Mardick 59279 Mardick	Indirecte à 99,99%

La société BEAULIEU FINANCE France SAS est comprise dans un périmètre d'intégration fiscale en tant que société mère. A ce titre, les filiales de ce périmètre d'intégration fiscale comptabilisent et paient l'impôt sur les sociétés comme si elles étaient imposées séparément. L'impôt comptabilisé par BEAULIEU FINANCE France SAS correspond à l'impôt à payer au niveau groupe diminué des impôts déjà comptabilisés par les sociétés filles.

DISTRIBUTION

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 28 juin 2022, la société a procédé à la distribution d'un dividende de 83.000.000€ en juillet 2022.

Selon la décision du Président, la société a procédé au versement d'un acompte sur dividendes de 275.000.000€ en décembre 2022.

IMMOBILISATIONS

La société a vendu l'ensemble de ses immobilisations corporelles (terrain + bâtiments) pour 1.250.000€ générant une plus-value de 455.738,16€ que nous retrouvons dans le résultat exceptionnel de l'année.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

À la date d'arrêt des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par reévaluation	Acquisitions apports-creation virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	137 265		
Constructions sur sol propre	1 979 601		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 116 866		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	225 016 161		0
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	225 016 161		0
TOTAL GÉNÉRAL	227 133 026		0

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions-mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Reévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		137 265		
Constructions sur sol propre		1 979 601		
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles		2 116 866		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			225 016 161	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières			225 016 161	
TOTAL GÉNÉRAL		2 116 866	225 016 161	

Amortissements

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 302 765	19 839	1 322 604	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 302 765	19 839	1 322 604	
TOTAL GÉNÉRAL	1 302 765	19 839	1 322 604	

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre	19 839		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	19 839		
TOTAL GÉNÉRAL	19 839		

Amortissements (suite)

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de développement		
Autres immobilisations incorporelles		
TOTAL immobilisations incorporelles :		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL immobilisations corporelles :		
TOTAL GÉNÉRAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES				
RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursem. des obligations				

Provisions Inscrites au Bilan

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	590 952 60 314 410		590 952	60 314 410
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	60 905 362		590 952	60 314 410

TOTAL GÉNÉRAL	60 905 362		590 952	60 314 410
----------------------	-------------------	--	----------------	-------------------

État des Échéances des Créances et Dettes

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 133 051	7 133 051	
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	7 133 051	7 133 051	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2	2	

TOTAL GÉNÉRAL	7 133 053	7 133 053	
----------------------	------------------	------------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	10 270	10 270		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 261 564	8 261 564		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	8 271 834	8 271 834	
----------------------	------------------	------------------	--

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

POSTES DU BILAN	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	225 016 161		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances	31 465		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	16 424 611		
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	(8 264 442)		

Frais de Recherche Appliquée et de Développement

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

ELEMENTS	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement	Total
Dépenses de recherche et de développement sans contrepartie spécifique - n'entrant pas dans le cadre de commande client - entreprises en fonction de clients potentiels Dépenses de recherche et de développement avec contrepartie spécifique - état de collectivités de France - autres clients France - clients étrangers				
TOTAL I				

Autres dépenses de recherche développement : - cotisations parafiscales - subventions versées - acquisitions de résultats de recherche				
TOTAL II				

TOTAL GENERAL				
----------------------	--	--	--	--

DONT INSCRIT AU COMPTE 203 DU BILAN

DONT INSCRIT AU COMPTE 617 DU RÉSULTA

Avances aux Dirigeants

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

Montant des avances	Conditions consenties		Montant des remboursements de l'exercice
	Durée (mois)	Taux (%)	

Produits à Recevoir

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
État	7 133 051
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	31 465
TOTAL	7 164 516

Charges à Payer

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
----------------------------------------------------------------------	---------

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

7 634

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Disponibilités, charges à payer

Autres dettes

Charges et Produits Constatés d'Avance

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2	

Composition du Capital Social

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	30226500	5
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	30226500	5

Crédit-Bail

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine					
Amortissements : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEVANCES PAYÉES : - cumuls exercices antérieurs - dotations de l'exercice					
TOTAL					

REDEV. RESTANT À PAYER : - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

VALEUR RÉSIDUELLE - à un an au plus - à plus d'un an et cinq ans au plus - à plus de cinq ans					
TOTAL					

Mont. pris en charge dans l'exercice					
--------------------------------------	--	--	--	--	--

Rappel : Redevance de crédit bail	
-----------------------------------	--

Engagements Financiers

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

ENGAGEMENTS DONNES	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités Autres engagements donnés :	

TOTAL	
--------------	--

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties Autres engagements reçus :	

TOTAL	
--------------	--

Dettes Garanties par des Sûretés Réelles

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 20/04/23

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01/01/22 au 31/12/22

Edition du 20/04/23

DENOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
BEAULIEU INTERNATIONAL GROUP	SA	227 000 000	Kalkhoevestraat 16 Box 0.1 8790 WAREGEM BELGIQUE

Liste des Filiales et Participations

BEAULIEU FINANCE FRANCE SAS

Période du 01-01-22 au

31-12-22

FILIALES ET PARTICIPATIONS chiffres en K.euro	capital	capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la sté et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la sté	C.A. H.T. du dernier ex écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex.clos)	Dividendes encaissés par la sté au cours de l'ex	Observations
				BRUTE	NETTE						
Berry Tuft SAS ZI n°2 - Allée du Clos Jacquet 36000 Châteauroux	769	172	100,00%	65.344	5.030			2.290	549	0	
BIG Floorcoverings France SAS Rue d'Amsterdam 59640 Dunkerque	456	1.321	99,84%	1.865	1.865			7.057	766	699	
Polychim SAS Route d' Artois 59279 MARDYCK	15.250	113.832	99,01%	157.807	157.807			1.264	252.839	282.164	